

Appel à projets design

L'appel à projets est une initiative pilote d'encouragement qui fait partie du point fort «Nouveaux modèles de collaboration – culture & économie». En 2020, la Fondation suisse pour la culture soutient des projets de design novateurs par le biais d'un appel à projets unique. Le budget de cet appel à projets se monte à CHF 250'000.-

La Fondation prévoit quatre catégories de soutien adaptées à l'évolution du projet, du concept au lancement sur le marché:

1. Contribution au développement du concept
2. Contribution au développement de prototypes
3. Contribution à la production
4. Contribution à l'élargissement du projet

Les projets soutenus se distinguent par la clarté de leurs objectifs, leur originalité, leur qualité formelle et conceptuelle, leur faisabilité, ainsi que leur utilité à long terme, leur degré d'innovation élevé et leur adéquation au marché.

Critères généraux de soutien

Le soutien au design porte sur tous les domaines de la pratique professionnelle du design, exception faite des médias interactifs. Ce domaine spécifique est soutenu par le biais de l'appel à projets Médias interactifs.

Conditions de participation

L'appel à projets s'adresse à tous les designers indépendants ou studios de design qui remplissent les critères suivants:

- Les mesures d'encouragement s'adressent aux porteurs/euses de projet détenant la nationalité suisse ou avec un domicile permanent en Suisse.
- Le/la porteur/euse de projet en est également l'instigateur/trice
- Porteurs et porteuses de projet peuvent déposer leur projet de candidature jusqu'à sept ans après obtention de leur diplôme d'études ou dans les sept premières années suivant la création de leur entreprise (date de fondation: 1^{er} janvier 2013 au plus tard).
- Les projets réalisés dans le cadre d'une haute école peuvent bénéficier d'une subvention lorsque le porteur ou la porteuse de projet détient une nette majorité des droits d'auteur et d'utilisation.
- La réalisation du projet se déroule selon des standards professionnels. Le projet se distingue par un degré d'innovation élevé.

Critères additionnels pour la contribution à la production et la contribution à un élargissement du projet:

- Les candidats attestent d'une étude approfondie du groupe-cible ainsi que du marché auquel leur produit est destiné.
- Le projet doit être déposé par une personne morale (SARL, SA, etc.). Les sociétés individuelles sont également autorisées, pour autant qu'il y ait la possibilité de les transformer en personne morale.
- Tous les droits d'auteur et d'utilisation sont détenus par la porteuse ou le porteur du projet.

Restrictions

Pro Helvetia ne subventionne pas les domaines suivants:

- Frais d'infrastructure
- Coûts salariaux
- Travaux de commande et projets réalisés dans le cadre d'une campagne publicitaire
- Objets de collections

Procédure de sélection

La sélection des projets incombe à un jury spécialisé et se déroule en anglais. La sélection s'effectue à partir des dossiers déposés spécifiquement pour les différents instruments d'encouragement. Pro Helvetia se réserve le droit de réattribuer les projets à une autre catégorie de soutien.

Le jury Design se réunira vraisemblablement mi-mai 2020. Les porteurs/euses de projet seront contacté/es au plus tard jusqu'à mi-juin 2019.

Contrat

Un contrat écrit sera conclu avec toutes les porteuses et porteurs de projet dont les dossiers auront été retenus. Ce contrat comprend des mesures ponctuelles, les étapes du projet (planification comprise) ainsi que les contributions de soutien définies selon un calendrier. Le contrat sera négocié individuellement avec les designers en fonction de la situation de projet. L'objectif est toujours le succès du projet ainsi que le développement des compétences tout au long de son évolution.

Dépôt des dossiers

- Le délai pour toutes les mesures d'encouragement est le 1^{er} mars 2020 (compris).
- Aucune subvention ne sera accordée rétroactivement. Les projets ne doivent pas être bouclés avant la décision du jury (fin mai 2020).
- Pro Helvetia accepte uniquement les requêtes déposées via www.myprohelvetia.ch.
- En principe, tous les documents doivent être déposés en **anglais**. Lorsque le requérant ou la requérante ne dispose pas de connaissances d'anglais suffisantes, il/elle doit compléter son dossier en allemand, français ou italien avec un résumé de projet de 1 page 1 A4 maximum. Ce dernier sera traduit en anglais par Pro Helvetia à l'attention du jury.
- Possibilité de déposer un projet seulement par catégorie de soutien.
- En cas de refus, un même projet peut être inscrit au maximum deux fois dans la même catégorie de soutien.
- **Il est impératif que les dossiers déposés soient complets; les dossiers incomplets ne seront pas transmis au jury!**

Renseignements

Helen Muggli, responsable appel à projets Design,
hmuggli@prohelvetia.ch, T +41 44 267 71 77

Les quatre catégories de soutien

1. Contribution au développement du concept

La contribution au développement d'un concept soutient la recherche préliminaire à la création d'un prototype. Cette phase est consacrée au recueil d'idées novatrices, offrant ainsi au porteur du projet suffisamment d'espace pour l'expérimentation et la recherche.

La contribution au développement d'un concept est fixée à maximum CHF 10000.-.

Composition du dossier:

Formulaire de requête dûment rempli avec les documents annexes suivants au format PDF et en anglais, respectant l'ordre et les descriptions suivantes:

1. Description du projet prévu (max. 5 pages A4) comportant:
 - Description détaillée du projet avec images ou esquisses
 - Plan de développement et vision du projet
2. CV des participants et portfolio
3. Budget

2. Contribution au développement de prototypes

Cette contribution est destinée au développement de prototypes, d'une série zéro ou d'une collection d'échantillons. La contribution est attribuée sur la base du dossier de projet ou du concept.

La contribution est fixée à maximum CHF 20'000.

Composition du dossier:

Formulaire de requête dûment rempli avec les documents annexes suivants au format PDF et en anglais, respectant l'ordre et les descriptions suivantes:

1. Concept du projet (max. 10 pages A4) comportant:
 - Description détaillée du projet
 - Plan de développement du projet, plan de production et de commercialisation
 - Proposition de valeur (formulaire à télécharger sous www.myprohelvetia.ch)
 - Plans du prototype et premières visualisations
2. CV des participants et portfolio, ainsi que l'organisation du projet avec définition claire des responsabilités et de la structure
3. Budget détaillé comprenant un plan de financement

3. Contribution à la production

Cette contribution encourage la production initiale d'un projet à partir d'un prototype achevé ou d'une collection d'échantillons et d'une présentation orale («pitch»).

Ce soutien est organisé sous forme d'une aide de contrepartie («**matching grant**»). Son attribution présuppose que le/la requérant/e finance le projet personnellement (fonds propres) ou qu'il/elle dispose d'un financement par des tiers (attesté par écrit): p. ex. investissement privé, campagne de crowdfunding, contrat d'édition, contrat de coproduction.

Montant du soutien: en fonction du financement propre ou par des tiers (jusqu'à CHF 50'000.- maximum)

Composition du dossier:

Formulaire de requête dûment rempli avec annexes suivantes au format PDF, respectant l'ordre et les descriptions suivantes:

1. Concept de projet (max. 10 pages A4) comportant:
 - Description détaillée du projet avec plans, visualisations, etc.
 - Stratégie de commercialisation
 - Evaluation des coûts/devis liés à la planification de la production
 - Proposition de valeur (formulaire à télécharger sous www.myprohelvetia.ch)
2. CV des participants, portfolio, ainsi qu'organisation du projet avec définition claire des responsabilités et de la structure
3. Budget détaillé comprenant un plan de financement
4. Attestation de financement propre ou par des tiers
5. Attestation écrite stipulant les droits d'auteur ainsi que tous les autres droits d'utilisation du projet.

Présentation orale («pitch session») devant le jury

Les projets répondant aux critères formels seront invités à une présentation orale devant un jury spécialisé (sept minutes de pitch et sept minutes de questions de la part du jury) avec les prototypes disponibles (les conditions exactes seront communiquées aux personnes concernées en temps voulu).

4. Contribution à la croissance d'un projet

Cette contribution soutient la croissance d'un projet en vue d'assurer son succès commercial. La contribution est accordée sur la base d'un projet déjà avancé, d'une première série de produits, d'un premier succès ainsi que du potentiel d'un projet pour un succès à moyen et long terme.

Exemples: internationalisation, coopération avec un nouveau partenaire, mesures RP et de marketing, etc.

Ce soutien complémentaire est fixé à maximum CHF 20'000.-

Composition du dossier:

Formulaire de requête dûment rempli avec documents annexes suivants au format PDF et en anglais, respectant l'ordre et les descriptions suivantes:

1. Concept du projet (max. 10 pages A4) comportant:
 - Scalabilité ou description détaillée des phases de finalisation du projet
 - Proposition de valeur (formulaire à télécharger sous www.myprohelvetia.ch)
2. CV des participants, portfolio et organisation du projet avec définition claire des responsabilités et de la structure
3. Budget détaillé comportant un plan de financement
4. Attestation écrite stipulant les droits d'auteur ainsi que tous les autres droits d'utilisation du projet.